

# MAIRIE DE MURINAIS

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MAI 2017 A 20 H 00.

MEMBRES ABSENTS : Guillaubey Gérard (pouvoir à Cédric Giroud),  
Bonneton Maryline, Raphaël Reynaud (pouvoir à Fabrice Prunelle).

### 1/ Le compte-rendu de réunion du Conseil municipal du 28 mars 2017 est approuvé.

### 2/ Extension BT pour alimentation d'un bâtiment agricole (délibération).

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération suivante : extension basse tension pour l'alimentation du bâtiment agricole de Joan Jourdan, sur la commune de Murinais (affaire n° 17.001.272).

Le projet de Joan Jourdan se situe sur une parcelle au lieu-dit Népaley, et consiste en la réalisation d'un hangar agricole destiné à développer son entreprise, créer une pépinière pour y cultiver ses propres arbustes et devenir maraîcher sous serre. Le hangar permettra de stocker matériaux et engins agricoles, outils de travail, véhicules de l'entreprise ; d'installer un bureau ainsi que des vestiaires et sanitaires pour les salariés.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à ..... 26 738 €
- 2- Le montant total de financement externe serait de..... 22 494 €
- 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à ..... 0 €
- 4- La contribution prévisionnelle aux frais de maîtrise d'ouvrage s'élèverait à environ..... 4 244 €.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, le Conseil municipal décide de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux dont la participation prévisionnelle s'élève à 4 244 €, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Suivant l'article L. 332-8 du Code de l'urbanisme, les frais de réalisation d'équipements publics exceptionnels liés à la construction d'une installation à caractère agricole seront à la charge du pétitionnaire. Cette disposition a été précisée sur l'arrêté de permis de construire. La somme de 4 244 € sera donc refacturée de la commune au pétitionnaire.

### 3/ Information sur la mise aux normes de la maison Gouy en terme d'assainissement.

Le maire rappelle à ses conseillers que la maison Gouy possède assainissement autonome mais obsolète. Il n'a pas pu être raccordée au système d'assainissement collectif, en raison du décalage entre son habitation et le niveau de la voirie (une pompe de relevage était nécessaire mais trop coûteuse pour le raccordement d'une seule habitation).

Etant donné que la maison d'habitation se situe dans le village, il est nécessaire qu'elle soit mise aux normes en terme d'assainissement.

Il est donc proposé d'installer une mini station d'épuration.  
Un devis a été sollicité auprès de la société BH TECH de Pologne.

Coût : 3500 € HT (comprend réacteur avec surpresseur d'air, microprocesseur de commande, transport). Le tarif ne comprend pas la réalisation de la fosse et les terrassements ainsi que les tuyaux de raccordements.

D'autres chiffrages sont attendus ultérieurement.

#### **4/ Inscription pour le repas des seniors le 19 mai 2017.**

Le repas offert par la commune aux personnes de plus de 65 ans aura lieu vendredi 19 mai à 12h00 à l'Auberge des Saveurs.

#### **5/ Questions diverses**

- **ADMR** : assemblée générale le 19 mai à 20 h à St Sauveur. Aucun conseiller n'étant disponible pour représenter la commune, un mot d'excuse sera envoyé.
- **Baisse des dotations** : la DGF (dotation globale de fonctionnement) est passée de 63 210 € en 2015 à 47 796 € en 2017 (soit 15 414 € de moins en 2 ans). La baisse devrait se poursuivre ces prochaines années.
- **Ludotour** : l'édition 2017 qui s'est déroulée le 7 avril a eu du succès. Les animatrices proposent de renouveler l'opération en 2018. Loïc se charge de trouver une date en mars ou avril 2018, toujours dans la salle polyvalente.
- **Contrat aidé** : une fin de contrat a été décidée d'un commun accord au terme de la période d'essai concernant l'agent recruté en contrat aidé, par souci de santé. Un nouvel agent a commencé le 1<sup>er</sup> mai et son contrat se terminera le 31 octobre 2017 (les conditions de cet emploi sont inchangées : contrat CAE-CUI avec aide de l'Etat pour 24 h/semaine sur 3 jours, payé au SMIC).
- **Signalisation** : demande de panneau « voie sans issue » pour l'impasse de la Tranche.

**Fin de séance : 21 h 15.**